

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2008

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par lettre du 28 mars 2008, s'est réuni le 3 avril 2008 à 18h30 à l'Hôtel de ville de BLAGNAC.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur KELLER – Maire

Monsieur LOUMAGNE – Premier Adjoint

Monsieur BERGON - Monsieur CARLES - Madame FOLI -

Monsieur BIDOUILH (sauf pour la question n°18 B) - **Monsieur**

BOUREAU - Madame COMBES - Monsieur TEJEDOR –

Monsieur RIGOUT - Madame LABORDE - Madame

COUFFIGNALS - Mademoiselle BUISSON - Madame

CHAGNEAU

Adjoints

Monsieur AJAS - Madame BASTIEN-CANDOTTI (jusqu'à la question

n°18 A) – **Madame BENNAMA - Mademoiselle BOUSQUET-FABRE –**

Monsieur BOYE - Monsieur BRIAND - Madame CAMBOULIVES -

Madame CHEZE - Madame COUDREAU – Madame DEQUEKER-

THEETEN - Monsieur DUBOS - Monsieur GABARRE – Monsieur

GOMEZ – Madame GUERY – Monsieur INDELICATO - Madame

IZAGA - Monsieur LEONARD - Madame MASSETTE (jusqu'à la

question n°18 A) – **Madame NENADITCH – Madame POINSOT –**

Monsieur RASTOUL - Monsieur RIGOUT.

Conseillers municipaux

ETE ABSENTS EXCUSES OU AYANT DONNE POUVOIR :

Madame MASSETTE a donné pouvoir à Madame COMBES à partir de la question n° 18 B

Madame BASTIEN-CANDOTTI a donné pouvoir à Monsieur INDELICATO à partir de la question n°18 B.

Monsieur LEONARD a donné pouvoir à Madame CAMBOULIVES.

Monsieur BIDOUILH n'a pas participé au vote de la délibération n°18 B.

- **Nombre de conseillers en exercice** : **35**

- **Nombre de conseillers présents ou représentés** : **35**
sauf pour la question 18 B

- **Date de convocation** : **28/03/2008**
- **Date d'affichage** : **28/03/2008**

- **Date de l'envoi de l'ordre du jour comportant une synthèse, un résumé des questions inscrites ainsi que des projets de délibérations et de documents utiles à la préparation de la séance : 28/03/2008**

Mademoiselle BOUSQUET-FABRE a été désignée secrétaire de séance.

Lors de cette séance du 3 avril 2008, les questions ci-dessous ont été abordées et les délibérations suivantes ont été adoptées à l'unanimité sauf mention spéciale.

DECISIONS DU MAIRE

Rapporteurs :
MONSIEUR LE MAIRE
et les adjoints concernés

CETTE DELIBERATION N'EST PAS SOUMISE AU VOTE

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre depuis le 11 décembre 2007.

1 -DELIBERATION RENDANT COMPTE DE DECISIONS

1.1- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 11 DECEMBRE 2007 :

ODYSSUD-SPECTACLES :

CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC DOMINIQUE ROUX POUR SA PARTICIPATION A UNE RENCONTRE AUTOUR DE LA PHOTOGRAPHIE HUMANISTE. (montant : 80 €)

1.2- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 11 DECEMBRE 2007 :

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES :

AVENANT AU CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION d'un spectacle avec l'ASSOCIATION DELL'ARTE (REPORT DE LA REPRESENTATION DU 16 AOUT AU 20 DECEMBRE)

1.3- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 11 DECEMBRE 2007 :

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES :

ADOPTION D'UN CONTRAT DE CESSION DE DROIT D'EXPLOITATION AVEC LA COMPAGNIE COMUS MOMUS POUR LA REALISATION D'UN SPECTACLE « LA BELLE BIBLIOTHEQUE » LE 26 JANVIER 2008 (montant : 3 000 € TTC)

1.4- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 14 DECEMBRE 2007 :

DIRECTION JEUNESSE ET EDUCATION – SERVICE PETITE ENFANCE :

AVENANT AU CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE AVEC L'ASSOCIATION « LES WALIOUNES » REPORT D'UNE REPRESENTATION(montant : 360 €)

1.5- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 14 DECEMBRE 2007 :

DIRECTION DU PATRIMOINE ET DES MARCHES PUBLICS – SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DE LA HAUTE-GRONNE :

DEMANDE DE REMPLACEMENT DE CABLES VOLES CHEMIN THEOPHILE GAUTIER AVEC SOLUTION ANTIVOL – ACCEPTATION DE LA CHARGE FINANCIERE AFFERENTE A LA COMMUNE (montant : 2 363 €)

1.6- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 14 DECEMBRE 2007 :

ODYSSUD-SPECTACLES :

AVENANT A LA CONVENTION DE LOCATION DE L'EXPOSITION « GERMAINE CHAUMEL, PHOTOGRAPHE HUMANISTE » AVEC L'ASSOCIATION « HISTOIRE AUTREMENT DITE » POUR L'ORGANISATION D'UNE CONFERENCE PROJECTION (**montant : 120 € TTC**).

1.7- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 17 DECEMBRE 2007 :

DIRECTION DES FINANCES :

UTILISATION DES DEPENSES IMPREVUES SUR LE BUDGET DES ORDURES MENAGERES ET INDUSTRIELLES (OMI) POUR DES FRAIS D'INCINERATION (**montant : 50 554 €**)

1.8- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 17 DECEMBRE 2007 :

ODYSSUD-SPECTACLES :

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ADDA 31 POUR L'ACTION « DANSE A L'ECOLE DANSE AU COLLEGE » POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2007/2008 (**montant : 650 € par atelier SOIT 1 300 € POUR LES 2 ateliers**)

1.9- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 18 DECEMBRE 2007 :

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES :

ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC L'ASSOCIATION TRIOC POUR LA REALISATION D'UNE ACTION DE SENSIBILISATION A LA MUSIQUE TRADITIONNELLE (**montant : 435 €**)

1.10- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 18 DECEMBRE 2007 :

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE :

CREATION DE TARIFS DE LOCATION DU CHAPITEAU DES RAMIERS ASSOCIATION BLAGNACAISE : **0 €**
PARTICULIERS ET ASSOCIATION EXTERIEURE : **450 € PAR JOUR**,
SOCIETES : **600 € PAR JOUR**

1.11- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 19 DECEMBRE 2007 :

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE :

CENTRE DE CONVENTION : PRESTATIONS DE SERVICES AVEC MAITRE LONQUEUE AVOCAT CABINET SARTORIO POUR LA REDACTION DU PROJET DE CONTRAT DE CONCESSION (**montant : 7 594,60 € TTC**)

1.12- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 20 DECEMBRE 2007 :

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES :

ADOPTION D'UNE CONVENTION DE FORMATION « COMMUNICATION ET GESTION DE CRISE » AVEC LE CFPJ (**montant : 1 136,20 €**)

1.13- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 20 DECEMBRE 2007 :

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES :

ADOPTION D'UNE CONVENTION DE FORMATION « ENVIRONNEMENT WINDOWS » AVEC 7 FORMATION (**montant : 670 €**)

- 1.14- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 20 DECEMBRE 2007 :**
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES :
ADOPTION D'UNE CONVENTION DE FORMATION « STAGE LE ZIK 'AMERS »
AVEC L'ARPA (montant : 115 €)
- 1.15- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 20 DECEMBRE 2007 :**
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES :
ADOPTION D'UNE CONVENTION DE FORMATION « L'ECOLE DE MA MAITRISE
D'OUVRAGE» AVEC BTP SERVICES (montant : 574,08 €)
- 1.16- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 20 DECEMBRE 2007 :**
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES :
ADOPTION D'UNE CONVENTION DE FORMATION « CAEP MNS » AVEC LA DJS
CREPS (montant : 179,20 €)
- 1.17- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 21 DECEMBRE 2007 :**
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DES MARCHES PUBLICS :
ETUDE DE PROGRAMMATION POUR LA REORGANISATION ET LA
RELOCALISATION DES SITES TECHNIQUES DE LA VILLE DE BLAGNAC :
MARCHÉ D'ETUDES CONFIE AU GROUPEMENT ACR ET OTCE : **montant : 28
425 € HT (tranche ferme) et 8 300 € HT (tranche conditionnelle)**
- 1.18- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 21 DECEMBRE 2007 :**
DIRECTION JEUNESSE ET EDUCATION –SERVICE JEUNESSE :
CREATION DE TARIFS POUR UN WEEK-END SKI HIVER 2008
- 1.19- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 21 DECEMBRE 2007 :**
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DES MARCHES PUBLICS :
PRESTATIONS DE TELESURVEILLANCE ET DE VIDEOSURVEILLANCE DE
BATIMENTS ET SITES MUNICIPAUX (montant : 149 121 € HT)
- 1.20- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 21 DECEMBRE 2007 :**
DIRECTION GENERALE DES SERVICES : AUTORISATION D'ESTER EN
JUSTICE ET DE DEFENDRE LES INTERETS DE LA COMMUNE DEVANT LE
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULOUSE ; DESIGNATION D'UN AVOCAT.
AFFAIRE DE MONSIEUR JEAN MARC QUEYREAU :
DEMANDE D'ANNULATION ET REFERE SUSPENSION DE LA PROCEDURE DE
PREEMPTION CONFIRMEE SUIVANT DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 OCTOBRE 2007
- 1.21- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 22 NOVEMBRE 2007 :**
**DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES – MAISON DE LA
PARENTALITE :**
ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC
L'ASSOCIATION « REND TOI CONTE » (montant : 179,20 €)
- 1.22- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 26 DECEMBRE 2007 :**
ODYSSUD-SPECTACLES :
CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC EOLE DANS LE CADRE DU
PRINTEMPS DES POETES (montant : 540 €)

1.23- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 30 NOVEMBRE 2007 :

DIRECTION JEUNESSE ET EDUCATION :
ADOPTION D'UN CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE AVEC LA COMPAGNIE « CREATURE » POUR SIX REPRESENTATIONS D'UN THEATRE DE MARIONNETTES POUR LES ENFANTS DE TOUTES LES ECOLES MATERNELLES DE BLAGNAC AU PETIT THEATRE SAINT EXUPERE (**montant : 6 900 €**)

1.24- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 27 DECEMBRE 2007 :

DIRECTION DU PATRIMOINE ET DES MARCHES PUBLICS :
MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE AVEC LE CABINET D'ARCHITECTE CLAUDE PESQUE POUR DIFFERENTS AMENAGEMENTS A LA SALLE POLYVALENTE DES RAMIERS (**montant : 20 762,56 € TTC**)

1.25- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 27 DECEMBRE 2007 :

DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES :
ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC LA CAISSE DE REGIME SOCIAL DES INDEPENDANTS POUR LA PRISE EN CHARGE DE LA PRESTATION AIDE A DOMICILE

1.26- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 2 JANVIER 2008 :

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DE LA HAUTE-GARONNE :
DEMANDE DE REMPLACEMENT DE CABLE VOLE CHEMIN MOULIN DE NAUDIN – ACCEPTATION DE LA CHARGE FINANCIERE AFFERENTE A LA COMMUNE (**montant : 2 850 €**)

1.27- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 3 JANVIER 2008 :

ODYSSUD-SPECTACLES :
CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC L'ASSOCIATION LES ATELIERS TOULOUSAINS CENTRE D'ECRITURE / GFEN DANS LE CADRE DU PRINTEMPS DES POETES POUR L'ORGANISATION D'UN ATELIER POETIQUE ET SONORE (**montant : 630 €**)

1.28- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 3 JANVIER 2008 :

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES :
ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC ALEF PRODUCTIONS POUR LA REALISATION D'UNE ANIMATION AU CINEMA REX (**montant : 135 €**)

1.29- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 8 JANVIER 2008 :

DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES – SERVICE PERSONNES AGEES :
ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC MONSIEUR CLAUDE GRILLERES, ANIMATEUR, MUSICIEN POUR UNE ANIMATION MUSICALE A LA MAISON DES AINES (**montant : 300 €**)

1.30- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 8 JANVIER 2008 :

DEPARTEMENT DE LA COMMUNICATION EXTERNE :
ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC L'ASSOCIATION « MEMOIRES D'AEROPOSTALE » (**montant de la recette : 5 000 €**)

1.31- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 9 JANVIER 2008 :

DIRECTION AMENAGEMENT ET URBANISME :
ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN LOCAL COMMUNAL AVEC L'ASSOCIATION « CENTRE MARTIAL CULTUREL THIEU LAM »

1.32- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 10 JANVIER 2008 :

DEPARTEMENT DE LA COMMUNICATION EXTERNE :
ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC LA SOCIETE « CBS OUTDOOR » POUR LA MISE EN PLACE DE 120 PANNEAUX D'INFORMATION ANNONCANT LA MANIFESTATION DES « 21 KM DE BLAGNAC »
(montant : 5 400 € HT)

1.33- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 14 JANVIER 2008 :

ODYSSUD-SPECTACLES :
CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC L'ASSOCIATION HIGHLIGHT : ANIMATION D'UN ATELIER « RETOUCHE PHOTO SOUS PHOTOSHOP » **(montant : 300 € TTC)**

1.34- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 15 JANVIER 2008 :

DIRECTION DU PATRIMOINE ET DES MARCHES PUBLICS :
PROCEDURE D'ALIENATION ET DE DESTRUCTION DE VEHICULES.

1.35- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 15 JANVIER 2008 :

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES :
ADOPTION D'UN CONTRAT DE CESSION DE DROIT D'EXPLOITATION AVEC L'ASSOCIATION ABC ACTIONS CULTURELLES POUR LA REALISATION D'UN SPECTACLE DE CONTES **(montant : 300 € TTC)**

1.36- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 15 JANVIER 2008 :

ODYSSUD-SPECTACLES :
CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LA COMPAGNIE CREATURE POUR LE SPECTACLE « ORATORIO D'AURELIA» **(montant : 200 € TTC)**

1.37 - DECISION DU MAIRE EN DATE DU 17 JANVIER 2008 :

DIRECTION DES SPORTS ET LOISIRS :
PATINOIRE JACQUES RAYNAUD – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE RESTAURANT MAC DONALD'S DE BLAGNAC **(montant : 1 524 € HT)**

1.38- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 17 JANVIER 2008 :

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'URBANISME :
ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX AVEC L'ASSOCIATION « ALIFE »

1.39- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 17 JANVIER 2008 :

ODYSSUD-SPECTACLES :

ANNULLATION DU SPECTACLE « LE GARDIEN » REMBOURSEMENT OU ECHANGE DES BILLETS

1.40- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 17 JANVIER 2008 :

DIRECTION DES SPORTS ET DES LOISIRS :

ADOPTION DES TARIFS DES STAGES ADOLESCENTS POUR LES VACANCES SCOLAIRES DE FEVRIER 2008 SUIVANT QUOTIENT FAMILIAL

1.41- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 21 JANVIER 2008 :

ODYSSUD-SPECTACLES :

CONTRAT DE COPRODUCTION SIMPLE AVEC EOLE POUR LE SPECTACLE « CHANTS DE L'EXTREME-INTERIEUR » (**montant : 2 000 € TTC**)

1.42- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 22 JANVIER 2008 :

DIRECTION DU PATRIMOINE ET DES MARCHES PUBLICS :

MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT D'UN NOUVEAU GRADINAGE ET D'UN LOCAL DE STOCKAGE AU PETIT THEATRE ST EXUPERE AVEC « ART ET FACT » (**montant : 21 360,56 € TTC**)

1.43- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 23 JANVIER 2008 :

ODYSSUD-SPECTACLES :

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC EOLE POUR TROIS PERFORMANCES ELECTROACOUSTIQUES (**montant : 2 000 € TTC**)

1.44- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 24 JANVIER 2008 :

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES :

ADOPTION D'UNE CONVENTION DE FORMATION SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL AVEC AMP COMMUNICATION (**montant : 280 € TTC**)

1.45 - DECISION DU MAIRE EN DATE DU 24 JANVIER 2008 :

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES :

ADOPTION D'UNE CONVENTION DE FORMATION « RECYCLAGE SERVICE DE SECURITE INCENDIE ET ASSISTANCE A PERSONNE » AVEC AMP COMMUNICATION
(**montant : 280 € TTC**)

1.46- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 24 JANVIER 2008 :

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES :
ADOPTION D'UNE CONVENTION DE FORMATION « HABILITATION DU
PERSONNEL NON ELECTRICIEN » AVEC AMP COMMUNICATION
(montant : 1 980 € TTC)

1.47- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 24 JANVIER 2008 :

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES :
ADOPTION D'UNE CONVENTION DE FORMATION « HABILITATION
ELECTRIQUE» AVEC SEPT FORMATION (montant : 210 € TTC)

1.48- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 24 JANVIER 2008 :

ODYSSUD-SPECTACLES :
CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LES ELEMENTS POUR
DEUX MINI CONCERTS VOCAUX LE 26 JANVIER (montant : 2 000 €
TTC)

1.49- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 24 JANVIER 2008 :

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES :
ADOPTION D'UNE CONVENTION DE FORMATION CONTINUE
OBLIGATOIRE DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE AVEC LE CNFPT
(montant : 500 €)

1.50- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 24 JANVIER 2008 :

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES :
ADOPTION D'UNE CONVENTION DE FORMATION « PERMIS POIDS
LOURD» AVEC L'ECF G. SACAREAU (montant : 1 710, 28 € TTC)

1.51- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 24 JANVIER 2008 :

ODYSSUD-SPECTACLES :
CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC LA COMPAGNIE
« CREATURE » POUR DE COURTES INTERVENTIONS LE 26 JANVIER
2008 (montant : 600 € TTC)

1.52- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 24 JANVIER 2008 :

ODYSSUD-SPECTACLES :
CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC L'ASSOCIATION
« LE CHAMBOULE » POUR DES PRESTATIONS LE 26 JANVIER 2008

1.53- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 25 JANVIER 2008 :

ODYSSUD-SPECTACLES :
CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE GRATUITES AVEC
L'ASSOCIATION « LA FABULA THEATRE »

- 1.54- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 25 JANVIER 2008 :**
ODYSSUD-SPECTACLES :
CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC PATRICK RIOU,
PHOTOGRAPHE POUR UNE EXPOSITION (**montant : 1 793,50 € TTC**)
- 1.55- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 25 JANVIER 2008 :**
ODYSSUD-SPECTACLES :
CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE GRATUITES AVEC LE
CIRQUE PEP'S
- 1.56- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 25 JANVIER 2008 :**
ODYSSUD-SPECTACLES :
CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE GRATUITES AVEC
L'ASSOCIATION « L'HELICE »
- 1.57- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 28 JANVIER 2008 :**
DEPARTEMENT DE LA COMMUNICATION EXTERNE :
ADOPTION D'UN CONTRAT DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE
BLAGNAC ET LA CHAINE LOCALE DE TELEVISION TLT (**montant :
24 645,71 € TTC**)
- 1.58- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 28 JANVIER 2008 :**
DEPARTEMENT DE LA COMMUNICATION EXTERNE :
ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC
LA SOCIETE G2L'R POUR LA PROMOTION DES MANIFESTATIONS DES
20 ANS D'ODYSSUD (**montant : 2 392 € TTC**)
- 1.59- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 29 JANVIER 2008 :**
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'URBANSIME – DIRECTION
DES AFFAIRES SOCIALES :
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOGEMENT SOCIAL A
MADAME KOMENAN
- 1.60- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 30 JANVIER 2008 :**
DEPARTEMENT VIE LOCALE ET MANIFESTATIONS :
ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC
LA SARL « EN COULISSES » POUR UNE ANIMATION LORS DU REPAS
DES PRESIDENTS D'ASSOCIATION (**montant : 3 217,75 €**)
- 1.61- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 31 JANVIER 2008 :**
DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES :
ADOPTION D'UN CONTRAT DE CESSION DE DROIT D'EXPLOITATION
AVEC L'ASSOCIATION « CEUX DE BROCELIANDE » POUR LA
REALISATION D'UN SPECTACLE DE CONTES (**montant : 300 € TTC**)
- 1.62- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 5 FEVRIER 2008 :**
DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES :
ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC
MONSIEUR MICHEL PIQUEMAL POUR LA REALISATION DE
CONFERENCES
(**montant : 853 € TTC**)

- 1.63- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 6 FEVRIER 2008 :**
ODYSSUD-SPECTACLES :
CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC L'ASSOCIATION
HIGHLIGHT (**montant : 360 € TTC**)
- 1.64- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 6 FEVRIER 2008 :**
ODYSSUD-SPECTACLES :
CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC L'HOTEL IBIS DE
BLAGNAC POUR LE SPECTACLE « MARC JOLIVET » (**montant :
1 356,40 € TTC**)
- 1.65- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 6 FEVRIER 2008 :**
ODYSSUD-SPECTACLES :
CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC L'HOTEL IBIS DE
BLAGNAC POUR LE SPECTACLE « CIRQUE ELOIZE » (**montant :
9 633,60 € TTC**)
- 1.66- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 6 FEVRIER 2008 :**
ODYSSUD-SPECTACLES :
CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC L'HOTEL IBIS DE
BLAGNAC POUR LE SPECTACLE « WAXTAAN » (**montant : 2 880,60 €
TTC**)
- 1.67- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 7 FEVRIER 2008 :**
DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES :
ADOPTION D'UN CONTRAT DE CESSIION DU DROIT D'EXPLOITATION
AVEC L'ASSOCIATION « ARTISTES ET COMPAGNIE » POUR LA
REALISATION DE SPECTACLES DE CONTE (**montant : 2 485 € TTC**)
- 1.68- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 8 FEVRIER 2008 :**
DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES :
ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC
L'ASSOCIATION « LA GLANERIE » POUR LA REALISATION D'ACTION
DE SENSIBILISATION AUTOUR DE L'ART DE LA RECUPERATION
(**montant : 920 € TTC**)
- 1.69 - DECISION DU MAIRE EN DATE DU 11 FEVRIER 2008 :**
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE - SERVICE
DOCUMENTATION ET ARCHIVES :
ADHESION GRATUITE A L'ASSOCIATION NATIONALE DES VILLES
VIDEOSURVEILLEES (AN2V)
- 1.70- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 14 FEVRIER 2008 :**
DIRECTION DE JEUNESSE ET EDUCATION :
ADOPTION D'UN CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC LA
SOCIETE MARYSE ET JEAN LOUIS ANIMATIONS POUR ORGANISER DES
FESTIVITES AUTOUR « D'ACCRO BUGEE TRAMPOLINE A ELASTIQUE » A
OXY'JEUNE (**montant : 330 € TTC**)
- 1.71- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 14 FEVRIER 2008 :**
DIRECTION JEUNESSE ET EDUCATION :
ADOPTION D'UN CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC
L'ASSOCIATION « CORPS EN EVEIL » POUR L'ORGANISATION
D'ATELIERS D'EVEIL SONORE AU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES
(**montant : 500 € TTC**)

- 1.72- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 14 FEVRIER 2008 :**
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DES MARCHES PUBLICS :
ANNULATION DE LA DECISION DU 28 NOVEMBRE 2007 CONCERNANT
LE MARCHE DE TRAVAUX POUR LE REMPLACEMENT DES SYSTEMES
D'OUVERTURES DU PAVILLON B. LATHIERE A BLAGNAC ; LA SOCIETE
RETENUE N'A PAS FORMALISE SON OFFRE. LE MARCHE EST DECLARE
INFRUCTUEUX
- 1.73- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 18 FEVRIER 2008 :**
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DES MARCHES PUBLICS :
AVENANT N°1 AU MARCHE DE MAINTENANCE DE PORTES, PORTAILS,
BARRIERES ET RIDEAUX MOTORISES (AUTOMATIQUES ET SEMI
AUTOMATIQUES) AVEC LA SOCIETE SNEF
INTEGRATION DE 5 EQUIPEMENTS SUPPLEMENTAIRES SANS
MODIFICATION DES BORNES DU MARCHE INITIAL
- 1.74- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 19 FEVRIER 2008 :**
DIRECTION JEUNESSE ET EDUCATION :
ADOPTION D'UN CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC LA
SARL VOYAGES DUCLOS POUR L'ORGANISATION D'UN SEJOUR A
PORT AVENTURA (**montant : 3 360 € TTC**)
- 1.75- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 19 FEVRIER 2008 :**
DIRECTION JEUNESSE ET EDUCATION :
CREATION DE TARIFS POUR UN MINI-SEJOUR A PORT AVENTURA DU
14 AU 16 AVRIL 2008
- 1.76- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 19 FEVRIER 2008 :**
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'URBANISME :
CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LA SOCIETE
TDF : INSTALLATION D'UN RELAIS EMETTEUR SUR LE CHATEAU
D'EAU SITUE RUE DU CHATEAU D'EAU (**redevance versée par
TDF : 9 500 € TTC**)
- 1.77- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 21 FEVRIER 2008 :**
DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES :
ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC
L'ASSOCIATION « LES POPY'S BOUM » : ANIMATION D'UN APRES-
MIDI « CABARET GOURMAND »
(**montant : 300 € TTC**)
- 1.78- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 22 FEVRIER 2008 :**
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES :
ADOPTION D'UNE CONVENTION DE FORMATION « ENVIRONNEMENT
WINDOWS » AVEC SEPT FORMATION (**montant : 1 823,90 €**)
- 1.79- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 25 FEVRIER 2008 :**
DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES :
ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC
ALEF PRODUCTIONS POUR LA REALISATION D'UN DEBAT AU CINEMA
REX (**montant : 150 € TTC**)

1.80- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 26 FEVRIER 2008 :

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES :
ADOPTION DE DEUX CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC
L'ASSOCIATION RENCONTRES CINEMAS D'AMERIQUE LATINE DE
TOULOUSE (ARCALT) (**montant : 168 € TTC**)

1.81- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 28 FEVRIER 2008 :

ODYSSUD-SPECTACLES :
CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC L'ASSOCIATION
« PARADIS EPROUVETTE » POUR LE SPECTACLE « BABAR/PIERRE ET
LE LOUP »
(**montant : 1 500 € TTC**)

1.82- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 28 FEVRIER 2008 :

ODYSSUD-SPECTACLES :
CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC EOLE POUR LA
CREATION ET LA DIFFUSION DE SEQUENCES VIDEO ET
D'INTERMEDES ELECTROACOUSTIQUES
(**montant : 1 500 € TTC**)

1.83- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 29 FEVRIER 2008 :

ODYSSUD-SPECTACLES :
CONVENTION D'ECHANGE AVEC « ELANCE CONSEIL » ACHAT D'UN
QUART DE PAGE A TARIF REDUIT DU MAGAZINE « L'AIR DU TEMPS »
POUR LA PROMOTION DE LA SAISON 2007/2008 (**montant : 580 €
HT**)

1.84- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 6 MARS :

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES :
ADOPTION D'UN CONTRAT DE CESSION DE DROIT D'EXPLOITATION
AVEC L'ASSOCIATION CRICAO POUR UN SPECTACLE DE CONTES
(**MONTANT : 300 TTC**)

1.85- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 6 MARS 2008 :

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES :
ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC « LA BOUTIQUE
D'ECRITURE DU GRAND TOULOUSE »

1.86- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 7 MARS 2008 :

DEPARTEMENT VIE LOCALE ET MANIFESTATIONS :
ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE
LOCAUX AVEC L'ASSOCIATION IBO POUR L'EXPOSITION D'ŒUVRES
PHOTOGRAPHIQUES EN MAI 2008

1.87- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 11 MARS :

ODYSSUD-SPECTACLES :
PROTOCOLE D'UTILISATION DE LA CATHEDRALE SAINT-ETIENNE POUR
UN SPECTACLE DES « RENCONTRES DES MUSIQUES ANCIENNES »
(**montant : 500 € TTC**)

1.88- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 11 MARS 2008 :

ODYSSUD-SPECTACLES :

CONVENTION AVEC ANDRE GABRIEL DE LOCATION DE L'EXPOSITION
« LES CHEMINS DE LA MUSIQUE ANCIENNE » (**montant : 4 644 €
TTC**)

1.89- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 18 MARS 2008 :

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES :

ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC
L'ASSOCIATION LA GLANERIE POUR LA REALISATION D'UNE
ANIMATION

(montant : 204 € TTC)

1.90- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 18 MARS 2008 :

ODYSSUD-SPECTACLES – DIRECTION DE L'INFORMATIQUE -
TELECOMMUNICATIONS

CONVENTION DE NON RESPONSABILITE AVEC LA SOCIETE INOVAGORA
DANS LE CADRE DU MARCHE DE PRESTATIONS INFORMATIQUES POUR
LA REALISATION D'UN PORTAIL INTERNET

1.91- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 18 MARS 2008 :

ODYSSUD-SPECTACLES :

CONVENTION D'ACTION CULTURELLE AVEC LA COMPAGNIE « LA
BARAQUE » : MISE EN PLACE D'ATELIERS DE CREATIONS
CHOREGRAPHIQUES (**montant : 1 300 € TTC**)

1.92- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 18 MARS 2008 :

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES :

ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC
L'ASSOCIATION ZIGOMATIK-RECORDS / PRESTATION DE DISC JOKEY

(montant : 300 € TTC)

1.93- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 18 MARS 2008 :

DEPARTEMENT VIE LOCALE ET MANIFESTATIONS :

ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC LA
MAISON DES JEUNES DE CORNEBARRIEU POUR LA FOURNITURE D'UNE
ANIMATION MUSICALE LORS DU CARNAVAL

(montant : 400 € TTC)

1.94- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 18 MARS 2008 :

DEPARTEMENT VIE LOCALE ET MANIFESTATIONS :

ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC LA
SAS MADIAMEETING POUR LA FOURNITURE D'UN CAMION SONORISE
LORS DU CARNAVAL (**montant : 299 € TTC**)

1.95- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 19 MARS 2008 :

DIRECTION DU PATRIMOINE ET DES MARCHES PUBLICS :
MARCHÉ DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC EDISYS POUR LA
DEMATERIALIZATION DES MARCHES PUBLICS (**montant compris
entre 5 000 et 20 000 € HT/an**)

1.96- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 19 MARS 2008 :

DIRECTION DU PATRIMOINE ET DES MARCHES PUBLICS :
marché de TRAVAUX D'AMENAGEMENTS PAYSAGERS POUR LA
REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS DES BLEUETS AVEC LA
SOCIETE CAUSSAT (montant : 126 925,74 € TTC)

1.97 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 19 MARS 2008 :

**DIRECTION DU PATRIMOINE ET DES MARCHES PUBLICS –
REGIE RESTAURATION :**
marché D'ACQUISITION DE PRODUITS JETABLES POUR LA REGIE
RESTAURATION AVEC DIVERSES SOCIETES POUR UN MONTANT
TOTAL COMPRIS ENTRE 33 200 ET 49 800 € HT/AN

1.98- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 19 MARS 2008 :

ODYSSUD-SPECTACLES :
CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC L'HOTEL IBIS DE
BLAGNAC POUR LE SPECTACLE JULIA MIGENES (**montant : 1 155,70 €
TTC**)

1.99 - DECISION DU MAIRE EN DATE DU 20 MARS 2008 :

DIRECTION DES SPORTS :
ADOPTION DES TARIFS DES STAGES ADOLESCENTS POUR LES VACANCES
SCOLAIRES DE PRINTEMPS 2008 SUIVANT QUOTIENT FAMILIAL

1.100- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 21 MARS 2008 :

ODYSSUD-SPECTACLES :
CONTACT DE COPRODUCTION SIMPLE AVEC L'ASSOCIATION LES
ELEMENTS POUR LE SPECTACLE « BRUCKNER/MOZART » :
PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE DE 12 660 € TTC

1.101- DECISION DU MAIRE EN DATE DU 21 MARS 2008 :

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES :
ADOPTION D'UNE CONVENTION DE FORMATION XPRESS INITIATION
AVEC ACTION FIRST (**montant : 813,28 € TTC**)

FINANCES

Rapporteurs :
Monsieur CARLES
et les adjoints concernés

2 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2008 DES TAXES LOCALES

Diminution de 20 %

- Taxe d'habitation : 10,56%
- et taxe foncière sur les propriétés non bâties : 139,75 %

Maintien du taux 2007 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,90 %

Produit fiscal total : 23 184 851 €

3 - DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 AU BUDGET 2008

▣ SECTION DE FONCTIONNEMENT

➤ DEPENSES:

Les inscriptions nouvelles s'élèvent à **85 887 €**, et correspondent à :

- 20 587 € de subventions complémentaires ;
- 8 500 € d'inscription pour la réalisation des travaux de réfection de deux courts de tennis en terre battue ;
- 20 000 € pour l'exposition TOUTAIN ;
- 36 800 € d'inscription supplémentaire pour régler les dépenses relatives au marché de levés topographiques ;
- des virements de crédits pour préciser ou modifier des imputations budgétaires.

➤ RECETTES :

Les inscriptions nouvelles s'élèvent à **518 015 €**, soit :

- 534 851 € d'augmentation du produit des contributions directes suite à la notification des bases fiscales ;
- - 48 197 € de réajustement des diverses compensations versées par l'Etat ;
- 9 746 € de correction de la Dotation Forfaitaire ;
- 21 000 € de subvention de fonctionnement au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance ;
- 615 € de remboursement d'un violon cassé par un élève.

En conséquence, **l'autofinancement budgétaire prévisionnel pourra être augmenté de 432 128 €.**

📌 SECTION D'INVESTISSEMENT

➤ DEPENSES :

Les inscriptions nouvelles s'élèvent **576 106 €** et correspondent à :

- 105 323 € pour la compensation de la TVA non récupérée par l'EUSRL BSC Rugby prévue à la convention financière pour l'extension et l'amélioration des installations sportives du Stade Ernest Argelès validée par délibération du 2 Juillet 2007;
- 270 018 € de crédits supplémentaires pour les travaux de la tribune de rugby
- 202 000 € d'avance de trésorerie remboursable accordée à l'association BSC Rugby
- 6 650 € pour le remboursement de caution des locataires du Foyer des Jeunes Travailleurs;
- - 8 500 € de virement de crédit effectué à la section de fonctionnement pour la rénovation des deux courts de tennis ;
- 615 € pour le remplacement d'un violon cassé par un élève.

➤ RECETTES:

Les inscriptions nouvelles s'élèvent à **605 646 €** soit :

- 52 243 € d'ajustements des recettes provenant des amendes de police;
- 553 403 € de subventions accordées par divers organismes.

En conséquence, **l'emprunt théorique d'équilibre pourra être diminué de - 461 668 €.**

**CETTE DELIBERATION A ETE ADOPTEE PAR 28 VOIX
DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE
« BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER
7 ABSTENTIONS :
4 DU GROUPE « CHANGEONS D'AVENIR »
CONDUIT PAR SACHA BRIAND
ET 3 DU GROUPE « MIEUX VIVRE A BLAGNAC »
CONDUIT PAR REGIS LEONARD**

4 – BSC RUGBY :

A – EUSRL : AVENANT N°1 A LA CONVENTION FINANCIERE RELATIVE A L'EXTENSION ET A L'AMELIORATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES DU STADE ERNEST ARGELES.

Approbation du plan de financement et du montant définitif des travaux de mise aux normes et d'extension des installations du stade E. Argelès

Montant total des travaux	2 828 199.79 euros HT
Financement EUSRL	639 545, 00 €
Subvention Région Midi-Pyrénées	455 837, 00 €
Subvention Conseil Général de la Haute Garonne	639 546, 00 €
Subvention ville de Blagnac	1 093 271, 79 €

B – ASSOCIATION : AVANCE DE TRESORERIE REMBOURSABLE

Montant de l'avance : 202 000 € remboursable sur 5 ans.

**CES DEUX DELIBERATIONS ONT ETE ADOPTÉES
PAR 28 VOIX POUR
DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE
« BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER
4 VOIX CONTRE
DU GROUPE « CHANGEONS D'AVENIR »
CONDUIT PAR SACHA BRIAND
3 ABSTENTIONS
DU GROUPE « MIEUX VIVRE A BLAGNAC »
CONDUIT PAR REGIS LEONARD**

5 - ATTRIBUTIONS ET AFFECTATIONS DE SUBVENTIONS 2008

• AFFECTATIONS :

- SOUVENIR FRANCAIS	196,00 €
- BICROSS CLUB BLAGNACAIS	1 000,00 €
- BLAGNAC BADMINTON CLUB	500,00 €
- BLAGNAC SPORT INTEGRE	500,00 €
- ASSOCIATION PINK FRESH TEAM	1 000,00 €

• ATTRIBUTIONS

- ACADEMIE DE L'AIR ET DE L'ESPACE	1 475,00 €
- U C A P L B <i>(Union des Commerçants Artisans et Professions Libérales de Blagnac)</i>	500,00 €
- PROMO TOULOUSE	1 000,00 €
- A D P C 31 <i>(ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE PROTECTION CIVILE)</i>	6 000,00 €
- C O S <i>(COMITE D'ŒUVRES SOCIALES)</i>	2 112,00 €
- MINI AILES BLAGNACAISES	5 000,00 €
- BLAGNAC JARDINE <i>(jardins familiaux)</i>	4 500,00 €

6 - DOTATION EN RECOMPENSES

Pour les lauréats du festival « LEZ'ARTS EN SCENE »
(Bons d'achat de 50 € et objets promotionnels)

7 - GARANTIE D'EMPRUNTS

SA HLM LES CHALETS : réaménagement de 2 prêts

8 - CREATION DE CATEGORIES D'AMORTISSEMENT :

Biens de faible valeur et subventions d'équipement.

9 - AUTORISATION DE RECOUVREMENT DES INTERETS MORATOIRES AUPRES DE L'ETAT POUR LES EXERCICES 2006 ET 2007

Montant total des intérêts moratoires dus par le comptable public :
1 166,31 €

AMENAGEMENT ET TRAVAUX

Rapporteurs :
Monsieur BERGON et Madame FOLI

10 - DELEGATION AU MAIRE DE CERTAINES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL : EN MATIERE D'ENGAGEMENT DES TRAVAUX CONFIES AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DE LA HAUTE-GARONNE

Délibération du Conseil Municipal donnant pouvoir au Maire d'engager par décision les travaux confiés au SDEHG pour un montant au plus égal à 30 000 € HT par opération, et dans la limite des crédits inscrits au budget.

COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteurs :
*Madame FOLI, Monsieur BERGON
et les adjoints concernés*

11- DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE GARONNE :

A- TRAVAUX DE REALISATION DU POLE PETITE ENFANCE

Montant à subventionner : 2 228 468 € HT

B - TRAVAUX DE RENOVATION DE L'EGLISE SAINT PIERRE

Montant prévisionnel à subventionner : 554 736,99 € HT

C - TRAVAUX D'AMENAGEMENT PAYSAGER DES ESPACES EXTERIEURS DE LA CITE « BLEUETS MYOSOTIS »

Montant à subventionner : 106 150,30 € HT

12 - POLE PETITE ENFANCE :

A- AVENANT N°01 (LOI MOP) AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE ET VALIDATION DE L'APD

Coût prévisionnel définitif des travaux : 2 228 468 € HT

Montant forfaitaire des honoraires de maîtrise d'œuvre porté à 266 801,10 € HT + 5 000,00 € HT pour la mission complémentaire MOBILIER soit 271 801,10 € HT.

B - AVENANT N°02 POUR CHANGEMENT DE RAISON SOCIALE DU BUREAU D'ETUDE COCONTRACTANT

Transfert du marché à la société IOSIS SUD OUEST

13 - RENOVATION DE L'EGLISE SAINT PIERRE :

AVENANT N°02 (LOI MOP) AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE ET VALIDATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF

Forfait de rémunération : 89 436,14 € HT sans incidence financière sur le marché de maîtrise d'œuvre

**14 -CENTRE DE LOISIRS ANDROMEDE :
*AVENANTS AU MARCHE DE TRAVAUX***

Certaines mises au point techniques et adaptations rendues nécessaires en cours de chantier ainsi que des demandes de la maîtrise d'ouvrage entraînent des modifications pour les marchés de travaux des lots n° 1, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 14 et 15.

Montant total de 36 760,40 € HT.

15- REGIE OMI :

AVENANT N°3 AU MARCHE DE LOCATION MAINTENANCE DES BACS AVEC PLASTIC OMNIUM

Pour prolongation de la durée du marché

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

Rapporteur :
Monsieur BOUREAU

**16- ENTRETIEN DES ARBRES :
APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNER UNE
CONVENTION AVEC MONSIEUR P. ROULY**

Pour l'entretien d'un platane situé à la fois sur sa propriété et sur le domaine communal.

URBANISME

Rapporteurs :
Monsieur BIDOUILH
et Monsieur CARLES (question n°18 B)

**17- FUTUR MUSEE DE L'AERONAUTIQUE AEROSCOPIA :
AUTORISATION DE DEPOT DE LA DEMANDE DE PERMIS
DE CONSTRUIRE**

**CETTE DELIBERATION A ETE ADOPTEE
PAR 28 VOIX POUR
DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE
« BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER
7 ABSTENTIONS :
4 DU GROUPE « CHANGEONS D'AVENIR »
CONDUIT PAR SACHA BRIAND
ET 3 DU GROUPE « MIEUX VIVRE A BLAGNAC »
CONDUIT PAR REGIS LEONARD**

18- ACQUISITIONS :

**A- LOTISSEMENT « LE CLOS DE NAUDIN » :
ACQUISITIONS A TITRE GRATUIT D'EMPRISES AU
LOTISSEUR ET AUX RIVERAINS**

Programme concerné : aménagement du chemin du Moulin de Naudin et du carrefour de cette voie avec le vieux chemin de Grenade

B- ACQUISITION DU CENTRE PETITE ENFANCE MULTI-ACCUEIL DANS LA ZAC ANDROMEDE :

Acquisition à la SA Patrimoine Languedocienne suite à la modification des statuts du SIVOM (montant : 2 114 262,80 € TTC)

**MONSIEUR BIDOUILH N'A PAS PARTICIPE
AU VOTE DE CETTE DELIBERATION
QUI A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

C- ACQUISITION D'UNE PARCELLE AUX CONSORTS POUDEX

Parcelle de 869m² située dans la zone de loisirs des Quinze Sols (régularisation d'un ancien dossier), moyennant l'euro symbolique.

19- CESSIONS :

A- TRAVAUX DE LA LIGNE E.

CESSION D'UNE EMPRISE A TISSEO SMTC - CONFIRMATION DE LA DELIBERATION DU 2 JUILLET 2007 - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE CETTE EMPRISE

**CETTE DELIBERATION A ETE ADOPTEE
PAR 28 VOIX POUR
DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE
« BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER
7 ABSTENTIONS :
4 DU GROUPE « CHANGEONS D'AVENIR »
CONDUIT PAR SACHA BRIAND
ET 3 DU GROUPE « MIEUX VIVRE A BLAGNAC »
CONDUIT PAR REGIS LEONARD**

CULTURE

*Rapporteur :
Madame LABORDE*

20 - ODYSSUD-SPECTACLES :

A - CONVENTION DE SOUTIEN AVEC LE CONSEIL REGIONAL MIDI-PYRENEES

Soutien octroyé : 50 000 €

B - ACCEPTATION D'UN SOUTIEN FINANCIER OCTROYE PAR LA FONDATION PRO HELVETIA

Soutien octroyé : 2 895,75 €

C - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC AU TITRE « D'ODYSSUD SCENE CONVENTIONNE POUR LES MUSIQUES ANCIENNES ET NOUVELLES »

RESSOURCES HUMAINES

*Rapporteur :
Monsieur LOUMAGNE*

21- CREATION D'EMPLOIS

22- MISE A JOUR DE LA LISTE DES EMPLOIS COMMUNAUX POUR LESQUELS UN LOGEMENT DE FONCTION EST ATTRIBUE EN RAISON DE NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE

23- PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'INSCRIPTION DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION D'AGENTS MUNICIPAUX AU 10^{EME} RAID NATURE DES COLLECTIVITES LOCALES

24- FORMATION DES ELUS

25- PRISE EN COMPTE DE NOUVELLES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES POUR LE PAIEMENT DES HEURES SUPPLEMENTAIRES

**26- DETERMINATION DES INDEMNITES DE FONCTION
DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS
MUNICIPAUX AYANT RECU DELEGATION**

**27 - MISE A DISPOSITION DE MOYENS
INFORMATIQUES ET DE TELECOMMUNICATION AUX
CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT RECU DELEGATION**

**CES DEUX DELIBERATIONS ONT ETE ADOPTEES
PAR 28 VOIX POUR
DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE
« BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER
7 VOIX CONTRE :
4 DU GROUPE « CHANGEONS D'AVENIR »
CONDUIT PAR SACHA BRIAND
ET 3 DU GROUPE « MIEUX VIVRE A BLAGNAC »
CONDUIT PAR REGIS LEONARD**

QUESTIONS DIVERSES

**Présence de légionelle dans les installations de distribution
d'eau chaude sanitaire de certaines résidences du Ritouret :**

Monsieur BERGON a fait le point suivant :

• Rappel de l'historique :

La semaine dernière, une personne diagnostiquée comme étant contaminée (heureusement sans suites graves) par la légionelle à la résidence « Les Amandines », la DDASS - Direction départementale de l'action sanitaire et sociale – en relation avec la Préfecture a lancé immédiatement, au nom du principe de précaution, une campagne de prélèvements sur l'ensemble des sous-stations alimentant les réseaux de distribution d'eau chaude sanitaire des résidences. Les analyses effectuées ont révélé la présence de légionelle dans les réseaux d'un certain nombre de résidences du Ritouret.

La DDASS a donc demandé que l'utilisation des douches soit prohibée pour l'ensemble des résidences, toujours au nom du principe de précaution.

• **Actions mises en œuvre :**

- Diffusion de l'information dans toutes les résidences depuis le week-end dernier, suite aux résultats des analyses transmis vendredi 28 mars.
- Traitement par chloration continue suivi d'une désinfection des ballons d'eau chaude commencé depuis lundi (31 mars) dans l'ensemble des résidences.
- Prélèvements pour analyse dès le jeudi 3 avril, lesquels seront achevés vendredi 4 avril. Les résultats devraient être connus lundi 7 avril.
- S'ils sont négatifs, l'autorisation d'utilisation des douches devrait être donnée à partir de mardi.
- Concernant les bâtiments communaux (dont la dernière campagne préventive de traitement a été effectuée en décembre 2007), la DDASS a demandé que le même plan d'action leur soit appliqué, toujours au nom du principe de précaution.
- A noter que les douches de la patinoire municipale sont ouvertes aux habitants du Ritouret depuis jeudi 3 avril.

Monsieur BERGON a conclu en rappelant que la DDASS demande le maintien du traitement au chlore jusqu'à ce qu'une solution pérenne soit trouvée au niveau de chaque résidence pour mettre aux normes les réseaux privés de distribution d'eau chaude sanitaire, conformément à l'arrêté ministériel du 30 novembre 2005, sachant que la bactérie se développe lorsque la température de l'eau est située entre 30° et 45° dans le réseau de distribution et/ou lorsqu'elle est en présence de rouille, de tartre ou d'eau stagnante (bras morts du réseau).

AUCUNE AUTRE QUESTION N'AYANT ETE POSEE, MONSIEUR LE MAIRE A LEVE LA SEANCE A 20H20

LE TEXTE COMPLET DES DELIBERATIONS PEUT ETRE CONSULTE EN MAIRIE.

LE PROCES-VERBAL INTEGRAL DE LA SEANCE SERA CONSULTABLE A L'HOTEL DE VILLE DES SA RETRANSCRIPTION SUR LE REGISTRE DES DELIBERATIONS.